



Le Canot Tous Temps
SNS 096 Belle-Isle



© Sébastien Richard

Bulletin de soutien

à la station SNSM de Belle-Île-en-Mer

snsm-belleile.org

Raison sociale : Secteur d'activité :

Représentée par : M. M^{me} Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Site web :

E-mail :@.....

Je souhaite être informé par e-mail des actualités de la station SNSM de Belle-Île.

Entreprise solidaire des Sauveteurs en Mer

Oui, je soutiens les Sauveteurs en Mer en faisant un don de :

- 150 €, soit 60 € après déduction fiscale
- 200 €, soit 80 € après déduction fiscale
- 250 €, soit 100 € après déduction fiscale
- 500 €, soit 200 € après déduction fiscale
- 1000 €, soit 400 € après déduction fiscale
- 2500 €, soit 1000 € après déduction fiscale
- 5000 €, soit 2000 € après déduction fiscale
- Autre montant (préciser) : €

Je règle par **Chèque bancaire** (libellé à l'ordre de la SNSM).

Merci de faire parvenir votre don à :

M. François PORTUGAL - Président de la Station SNSM de Belle-Île-en-Mer
Logonet - 56360 SAUZON

*Participez à nos équipements, parce que notre matériel a un coût.
Votre générosité est le moteur de nos actions !*



Déduction fiscale : Les versements effectués par les entreprises assujetties à l'impôt sur les sociétés ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 60 % du montant de votre don pour la fraction inférieure ou égale à 2 millions €, et 40 % du montant pour la fraction supérieure à 2 millions €. Le plafond de la réduction est pris dans la limite de 0,5 % du CA annuel HT, pour les entreprises assujetties à l'IR ou à l'IS (Article 238 bis du Code Général des Impôts). Le reçu fiscal de votre don de l'année vous sera adressé en retour à l'adresse renseignée ci-dessus.

La SNSM est reconnue d'utilité publique par décret du 30 avril 1970.